

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Carré-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez M. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 10 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 27 MAI 1891

L'ENCYCLIQUE AU PARLEMENT

L'idée est venue à un journal parisien l'Éclair, d'aller chez quelques membres de la Chambre et du Sénat, recueillir l'écho des opinions diverses du monde parlementaire sur l'Encyclique. Ces interviews sont intéressantes et valent d'être notées. Un premier député, catholique, trouve le document pontifical en tout point remarquable; il est heureux que le Pape ait parlé officiellement, afin de montrer à tous les catholiques, la route à suivre. Donc plus d'hésitations. Il faut s'inspirer de ces enseignements; il faut en faire jaillir comme de leur source immanente, la solution des problèmes du monde du travail; il faut écarter de la route les obstacles qui peuvent arrêter la volonté de chacun, par conséquent, ne point mêler à ces questions économiques des préoccupations étrangères, tirées de l'ordre purement politique. C'est le bon sens qui parle ainsi, autant que la saine logique. Malheureusement, notre député catholique, écho de beaucoup d'autres sans doute, en cette Droite de la Chambre, estime et professe que pour bien traiter l'Encyclique en pratique, la monarchie serait nécessaire, parce qu'elle y apporterait toute sa sollicitude, à la différence du régime républicain qui parle beaucoup de sa sympathie pour les ouvriers, mais qui n'agit guère. A cette observation, répond un député socialiste. Pour lui, les socialistes doivent, avant tout, combattre ce qu'il appelle les théories socialistes chrétiennes. Aussi, partout où il rencontre des cercles catholiques, se hâte-t-il de constituer des syndicats ouvriers. Rien ne lui paraît plus dangereux que le socialisme chrétien, ou il voit un procédé monarchiste « pour berner l'ouvrier et pour restaurer la monarchie, grâce à une apparence de socialisme. » C'est, ajoute-t-il, l'effort des ennemis de la République, et c'est pour leur venir en aide que l'Encyclique paraît.

Il est impossible de méconnaître en cette occasion l'intelligence de ceux qui ont leur main sur les intérêts de l'Église. C'est, en effet, en s'adressant aux députés, au suffrage universel lui-même qu'on arrive à l'aveuglement de ce gouvernement que nous désirons, qui sera l'œuvre du peuple et non des parlementaires. Le Pape laisse entendre que ce gouvernement, respectueux des libertés de l'Église, peut exister avec l'étiquette républicaine. Il a raison et admettant ce principe — qui n'est pas admis d'hier — il est évident, en effet, que si les masses ouvrières, convaincu que l'Église, le Pape, les évêques, le clergé et tous les catholiques poursuivent sincèrement, pour le bien commun, la seule solution des problèmes économiques de l'heure présente, il est évident, dit-on, que le prolétariat fuira « les hommes pervers qui, dans leurs discours artificiels, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à déstabiliser les regrets et à la ruine des fortunes. » Si les enseignements de l'Encyclique sont entendus et compris, le prolétariat échappé à la séduction et aux sollicitations corruptrices du socialisme. C'est pourquoi le député socialiste dit qu'on ne saurait trop mettre en garde le prolétariat contre de semblables théories. Chose étrange! cette conclusion d'un anti-chrétien se retrouve, non pas tout entière, certes! mais en partie, chez un sénateur de quelque renom, M. Buffet.

Il n'est pas de ceux qui, dans leurs discours artificiels, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à déstabiliser les regrets et à la ruine des fortunes. Si les enseignements de l'Encyclique sont entendus et compris, le prolétariat échappé à la séduction et aux sollicitations corruptrices du socialisme. C'est pourquoi le député socialiste dit qu'on ne saurait trop mettre en garde le prolétariat contre de semblables théories. Chose étrange! cette conclusion d'un anti-chrétien se retrouve, non pas tout entière, certes! mais en partie, chez un sénateur de quelque renom, M. Buffet.

Il n'est pas de ceux qui, dans leurs discours artificiels, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à déstabiliser les regrets et à la ruine des fortunes. Si les enseignements de l'Encyclique sont entendus et compris, le prolétariat échappé à la séduction et aux sollicitations corruptrices du socialisme. C'est pourquoi le député socialiste dit qu'on ne saurait trop mettre en garde le prolétariat contre de semblables théories. Chose étrange! cette conclusion d'un anti-chrétien se retrouve, non pas tout entière, certes! mais en partie, chez un sénateur de quelque renom, M. Buffet.

Il n'est pas de ceux qui, dans leurs discours artificiels, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à déstabiliser les regrets et à la ruine des fortunes. Si les enseignements de l'Encyclique sont entendus et compris, le prolétariat échappé à la séduction et aux sollicitations corruptrices du socialisme. C'est pourquoi le député socialiste dit qu'on ne saurait trop mettre en garde le prolétariat contre de semblables théories. Chose étrange! cette conclusion d'un anti-chrétien se retrouve, non pas tout entière, certes! mais en partie, chez un sénateur de quelque renom, M. Buffet.

Il n'est pas de ceux qui, dans leurs discours artificiels, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à déstabiliser les regrets et à la ruine des fortunes. Si les enseignements de l'Encyclique sont entendus et compris, le prolétariat échappé à la séduction et aux sollicitations corruptrices du socialisme. C'est pourquoi le député socialiste dit qu'on ne saurait trop mettre en garde le prolétariat contre de semblables théories. Chose étrange! cette conclusion d'un anti-chrétien se retrouve, non pas tout entière, certes! mais en partie, chez un sénateur de quelque renom, M. Buffet.

FIN DE LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE DES OMNIBUS

Paris, 26 mai. — Ce matin, la Compagnie des omnibus a encore essayé de faire sortir quelques voitures; mais les mêmes incidents qu'il y a quelques jours se sont produits. Tout, les grévistes aidés par la foule, ont défilé les chevaux; la police est impuissante; des vitres sont brisées, les cochers insultés et même maltraités; plusieurs accidents ont eu lieu. Quatre-vingt arrestations environ ont été opérées. Tous les véhicules, de gré ou de force, ont réintégré leur dépôt. Paris, 26 mai. — A la suite d'une discussion très vive, au cours de laquelle M. Lévy, député de Roubaix, a été insulté par M. de Montigny, député de Valenciennes, et par M. de la Motte, député de Valenciennes, l'Assemblée a décidé de renvoyer à la commission d'enquête la question de savoir si les députés ont le droit de se battre. Cette décision a été adoptée à la majorité de 215 voix.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

LE DROIT SUR LA LAINE

Paris, 26 mai. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rouvier, a adressé aux députés de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, une lettre dans laquelle il leur expose les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de ne pas accorder le droit sur la laine. Le ministre rappelle que le droit sur la laine a été introduit en France en 1856, et qu'il a été maintenu jusqu'à ce jour. Il explique que le droit sur la laine a été maintenu parce qu'il a permis de protéger l'industrie française de la laine contre la concurrence étrangère. Il conclut en disant que le Gouvernement ne peut pas accorder le droit sur la laine, car cela entraînerait une augmentation des prix pour les consommateurs.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various bonds, stocks, and exchange rates.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds, stocks, and exchange rates.

DERNIÈRE HEURE

News section containing various short reports and updates from different locations.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds, stocks, and exchange rates.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds, stocks, and exchange rates.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds, stocks, and exchange rates.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies.

BOURSE DE PARIS du mercredi 27 mai (par voie télégraphique et par fil spécial). BOURSE DE LILLE du mercredi 27 mai PAR FIL TELEPHONIQUE SPECIAL. (De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL). Dernières nouvelles locales. Les marchés à terme.